



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11/03/21 s'est réuni le jeudi 18 mars 2021, L'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (jusqu'au point n° 4), **Adjoints**
Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Mourad Salah (jusqu'au point n° 3)

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Aude Rouffet a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier (à partir du point n° 5), Madame Odile Razé a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Semra Kilic a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Djamila Smaali Paille a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere, Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville.

SECRETAIRE :

Monsieur Christopher Domba

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Christopher Domba en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Désigné Monsieur Henri Mellier en tant que titulaire et Monsieur Kadir Mebarek en tant que suppléant pour représenter la Ville de Melun au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- ✓ Pris acte de la tenue et voté le débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2021, conformément aux délais et aux conditions imposés par la loi.
- ✓ Accordé à l'association Football Club de Melun une avance sur subvention de 20 000 € au titre de l'année 2021.
- ✓ Autorisé le Maire à signer un protocole foncier entre la Ville et Vilogia régissant les modalités d'échanges et prise en charge des coûts divers liés.
- ✓ Pris acte du rapport d'activités et du compte-rendu financier au titre de l'année 2019 produits par la STHAL pour le service de production et de distribution de chaleur à Melun, dont elle est délégataire.
- ✓ Pris acte du rapport d'activité et du compte-rendu financier, au titre de l'année 2019, produit par la Société des Eaux de Melun pour le service de distribution de l'eau potable dont elle est délégataire ainsi que du rapport du Maire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour la même période.
- ✓ Elu MM Kadir Mebarek ; Gilles Ravaudet ; Catherine Stentelaire ; Eric Tortillon ; Philippe Martin en tant que titulaires, et MM Guillaume Dezert ; Marie-Hélène Grange ; Brigitte Tixier ; Céline Gillier ; Ségolène Durand en tant que suppléant(e)s pour siéger au sein de la commission chargée de l'analyse des candidatures pour la passation du contrat de concession de mobilier urbain.
- ✓ Autorisé le Maire à lancer la procédure de passation de la concession de service selon les modalités définies aux articles R. 3122-1 et suivants du Code de la Commande Publique et à signer tout document relatif à cette procédure.
- ✓ Approuvé les termes du projet de convention d'occupation domaniale à conclure avec la société Transdev Ile de France, et autorisé le Maire à signer la convention.

- ✓ Approuvé la convention de mise en superposition d'affectation du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la mise en œuvre et la gestion d'une liaison douce, et autorisé le Maire à la signer.
- ✓ Approuvé les termes du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Enedis permettant à la Commune d'effectuer elle-même les travaux d'enfouissement, et autorisé le Maire à signer la convention.
- ✓ Approuvé le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF, et autorisé le Maire à signer la convention.
- ✓ Décidé de classer l'implantation du futur cinéma en cœur de ville au titre des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC) prévues au règlement de la zone UA du PLU conformément à l'article R.151-8 4° du Code de l'Urbanisme.
- ✓ Procédé à la division de la parcelle cadastrée section AE n° 319, et précisé que les parcelles issues de la division foncière, à savoir AE n° 888 et AE n° 889, appartiendront au domaine public de la Commune.
- ✓ Accordé une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes, soit 1153,80 €, à Monsieur Michaël Guion pour le projet de rénovation de sa vitrine ABILITECH située au 8 rue Saint Ambroise.
- ✓ Approuvé pour tous les usagers adhérents depuis le 18 mars 2019 jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire, l'extension de la période de validité des abonnements au réseau des médiathèques de 12 à 14 mois.
- ✓ Décidé de supprimer deux emplois permanents au tableau des effectifs.
- ✓ Rejeté le vœu proposé par les élus du groupe Réinventons Melun pour que le Ministère de la Justice renouvelle dans les temps l'agrément d'ANTICOR afin que l'association puisse poursuivre son action.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Monsieur Louis Vogel